

Chères collègues,
Chers collègues,

Veillez trouver ci-joint l'allocation du projet LIEN pour l'année 2017-18, pour l'établissement dont vous avez la charge. Cette allocation est répartie en deux (2) initiatives choisies par le CSF depuis une dizaine d'années, à savoir l'aide alimentaire et l'aide aux devoirs.

Cette année, à cause de l'accroissement des demandes en provenance des écoles, la répartition adopte le modèle suivant :

- Aide alimentaire :
Allocation 2016-17 reportée + 4.7 % correspondant à l'accroissement des effectifs du CSF.
- Aide aux devoirs :
Pour les écoles ayant fait une demande au niveau de cette initiative.
École de niveau 1 → 3h d'AP / semaine
École de niveau 2 → 4.5h d'AP / semaine
École de niveau 3 → 6h d'AP / semaine

Allocation

Nom de l'école :

Aide alimentaire :

Aide aux devoirs :

Je désire vous rappeler que cette somme est minorée de _____ correspondant à un premier versement effectué en septembre de cette année afin de permettre le début du projet dès le début de l'année.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, chères collègues et chers collègues, en ma considération.

Bertrand Dupain
Directeur général